



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 3 septembre 2025

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Étaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean, ~~BIGNON Jérôme~~, DE LA HITTE Édouard, ~~BOURCET Benoît~~, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire

Excusés : BIGNON Jérôme, LECHAT Anne-Sophie

Absent : BOURCET Benoît

Secrétaire de séance : RETAILLÉ Claire

Pouvoirs : BIGNON Jérôme donne pouvoir à VITRY Sandrine
LECHAT Anne-Sophie donne pouvoir à GLORIA Fabrice

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour. Accord en est donné à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juillet 2025

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2025.

Arrivée de Jean FARDOIT à 20h08.

France Services – APC : Régularisation temps de travail, suppression et création de postes

Suite à la mise en place de l'Agence Postale Communale au sein des locaux de France Services, les deux agents peuvent bénéficier d'une durée de travail hebdomadaire à temps plein. Afin de pouvoir concilier les exigences de la Préfecture pour les temps d'ouverture de la France Services et celles de La Poste pour les horaires de l'APC, nous devons créer des postes de 36 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer les deux postes d'adjoints administratifs de 2ème classe à temps incomplet de 24 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer deux postes d'adjoints administratifs de 2ème classe à temps complet.

Afin de répondre aux exigences légales du temps de travail hebdomadaire, il convient de mettre en place des jours d'ARTT pour les deux agents.

Au vu de l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de l'Orne et des différents textes réglementaires et législatifs, il convient de mettre en place 6 jours d'ARTT par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place les ARTT pour les deux agents qui exercent à France Services et à l'Agence Postale Communale.

Représentant Natura 2000

Le Président de Région nous a transmis un courrier nous demandant de délibérer sur la désignation d'un représentant des élus au sein de la structure Natura 2000. En effet, notre commune est partiellement reconnue dans le périmètre Natura 2000.

Il est demandé aux membres du conseil municipal si l'un d'entre eux est volontaire.

M. Castel est représentant de la commune pour le SAGE Sarthe Amont. Il y a une certaine concordance entre ces différentes structures. Il propose donc de représenter aussi la commune pour Natura 2000.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner M. Castel en tant que représentant de la commune de Moulins-la-Marche au sein de Natura 2000.

Toujours concernant Natura 2000, la Préfecture nous a fait parvenir un dossier relatif à l'agrandissement du périmètre de la zone Natura 2000, notamment le long des rivières.

M. le Maire expose l'impact pour notre commune et illustre ses propos par une carte schématisant l'agrandissement de la zone.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition d'extension du périmètre de la zone Natura 2000 sur le territoire de la commune de Moulins-la-Marche, comme indiqué dans le dossier de consultation daté du 22 août 2025.

Reversement paris hippiques

Comme tous les ans, l'Etat nous reverse une part des paris hippiques réalisés sur notre territoire lors des différentes réunions de trot annuelles.

Il convient de reverser cette somme à la société des Courses qui est organisatrice de tous ces événements.

Pour 2024, le montant s'élève à 2 807,21 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser à la société des Courses la somme de 2 807,21 euros correspondant au reversement étatique pour l'année 2024.

Gardiennage de l'église

L'église de Moulins-la-Marche est ouverte et fermée tous les jours par des administrées qui en ont accepté la charge. De ce fait, il incombe à la commune de verser une indemnité à ces « gardiens ». Les services de la Préfecture nous indiquent que l'arrêté de 2023 est toujours d'actualité.

Le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église est donc de 499,75 pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser la somme de 249,88 euros à chacun des deux gardiens de l'église.

Devis coordonnateur SSI

Suite au passage de la commission de sécurité des établissements recevant du public, et plus précisément de la salle des fêtes communale, le pompier préventionniste du SDIS nous a demandé de revoir le système d'alarme de la salle des fêtes et du cinéma.

En effet, il convient de disposer d'un système coupant le son du cinéma en cas de déclenchement de l'alarme.

Pour ce faire, il nous est aussi demandé de nous rapprocher d'un coordonnateur SSI qui définira les besoins précis et éventuellement le suivi du chantier.

Trois devis ont été sollicités mais un seul nous est parvenu :

- ESIO Ingénierie :
 - Coordination SSI : 2 470 euros HT
 - Assistance maîtrise d'ouvrage : 1 190 euros HT
 - Maîtrise d'œuvre : 790 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir pour l'instant que la mission de coordination SSI de la société ESIO Ingénierie pour la somme de 2 470 euros HT.

Délibération France Ruralité Revitalisation

Suivant leur situation géographique, les communes sont classées en zones urbaine ou rurale, puis en sous catégories suivant les spécificités de chacune des communes. Historiquement, la commune de Moulins-la-Marche était classée en Zone de Revitalisation Rurale, ce qui correspond à une zone éloignée des différents services (administration d'Etat, transports...)

Depuis 2024, la dénomination a évolué en Zone France Ruralité Revitalisation. Cette nouvelle entité a pour objectif de favoriser l'installation des entreprises dans ces zones.

Notre commune a été reconnue en ZFRF plus. Cela permet des exonérations fiscales pour favoriser l'installation d'entreprises, de médecins...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition d'exonérations fiscales élargies en faveur des entreprises qui s'implantent sur le territoire de la commune de Moulins-la-Marche, à savoir :

- Impôts sur les bénéfices (impôts sur le revenu / sur les sociétés)
- Impôts locaux : taxes foncières sur les propriétés bâties et cotisation foncière des entreprises.

Etude FLASH par l'EPFN pour l'ancien EHPAD

Dans le cadre de l'étude de revitalisation des petites centralités, il avait été convenu de ne pas approfondir le sujet de l'ancien EHPAD du fait de la possible intervention de l'EPFN.

Une visite de l'établissement a été organisée début juillet. Il en ressort que ce bâti peut parfaitement entrer dans le cadre d'une « étude flash » menée par l'EPFN. Ce type d'étude s'étend sur 6 mois environ et est entièrement financée par l'EPFN. Elle consiste en un bilan du bâtiment et en un projet éventuel avec plans et impact financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat pour la réalisation d'une « étude flash » par l'EPFN.

Huisseries des logements Impasse des Oiseaux

Lors du vote du budget primitif, il avait été voté une ligne budgétaire pour le remplacement d'huissieries pour les logements locatifs Impasse des Oiseaux.

Lors de la venue des artisans pour la prise des cotes, il s'avère que l'un d'entre eux a évoqué le fait de la possibilité de régler les fenêtres.

Il est donc décidé de procéder au réglage des fenêtres dans un premier temps. S'il s'avérait que cela ne fonctionne pas, les fenêtres seraient alors changées dans un second temps.

En parallèle, il avait été proposé d'installer des volets extérieurs solaires, sur l'ensemble des fenêtres, soit 9 volets. La ligne budgétaires 2025, peut donc être utilisées dans ce sens.

S'il fallait ensuite changer les fenêtres, cela ne serait pas un problème vu que les volets sont indépendants des fenêtres.

Deux devis nous sont parvenus :

- TRIOREAU Richard : 8 065,04 euros HT soit 8 508,62 euros TTC
- Expert Fenêtres : 7 147,01 euros HT soit 7 861,71 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la société Expert Fenêtres pour l'installation de 9 volets solaires pour les deux logements locatifs Impasse des Oiseaux.

Divers

- M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la venue du Président du Conseil Départemental à Moulins-la-Marche pour une visite officielle du collège de notre commune. Cette visite aura lieu le mercredi 17 septembre à 10h30. L'ensemble des élus est invité.
- M. le Maire a rencontré une « Créatrice d'engagement » dans la cadre de la mise en place de volontariat par des jeunes en services civiques au profit de la commune. Le concept est très intéressant, mais l'échéance de la fin de mandat approchant, la nouvelle équipe décidera de porter ou non ce projet à terme.
- Le Te61 organise tous les ans des réunions de secteurs où les délégués communaux sont conviés. La prochaine réunion aura lieu le mardi 23 septembre à 9h30 à St Langis-lès-Mortagne.
- La prochaine rencontre avec le bureau d'études Quartier Libre pour la mise en œuvre des 3 projets retenus dans le cadre de l'étude de revitalisation aura lieu le mercredi 24 septembre à 13h30 à la mairie.
- Les travaux de création du lotissement Bellevue ont débuté le lundi 25 août comme prévu. Le sapin et le frêne ont été abattus en amont. Les réunions de chantier auront lieu tous les mardis. Le sous-sol du terrain est très dur, il n'y a que très peu de terre, c'est donc plus compliqué à terrasser.

Questions diverses

- M. de la Hitte indique que le Fête des Potiers s'est bien déroulée. Il a fait beau et les nombreux visiteurs ont pu apprécier la qualité et la diversité des expositions. Le feu d'artifice a été très apprécié.
Le thème 2026 sera le Mexique. Il conviendra d'améliorer la signalétique pour le parking car celui-ci est rarement plein et les visiteurs se garent dans les rues, et gênent parfois la circulation.
M. le Maire a rencontré le Président et le Directeur de l'Office du tourisme pour réfléchir à la mise en valeur de la Fête des Potiers, notamment par la création d'un parcours avec les poteries offertes depuis des années.
- L'acquisition de l'ancienne épicerie est toujours en cours. Nous sommes dans l'attente des différents diagnostics (à la charge du vendeur, donc de Casino) nécessaires à l'établissement de l'acte de vente.
- La construction de la future clinique vétérinaire semble se poursuivre normalement.
- La fleuriste a fermé son magasin. Celui-ci est de nouveau sur le marché de la location.
- La tapissière a pris possession des anciens locaux de la Poste pour y créer son atelier et une salle d'exposition.
- M. Stumboff déplore la présence de nombreux chats errants. Certains administrés les nourrissent, ce qui les attire et favorise leur prolifération. Il est décidé de mettre en place une campagne de stérilisation, à la charge de la mairie.
- Mme Hauville regrette les incivilités liées au dépôt des ordures ménagères. Les sacs non ramassés, car déposés trop tard ou non acceptés par défaut de tri, ne sont jamais récupérés par leurs propriétaires. Ce sont les agents communaux qui les récupèrent et les emmènent à la déchetterie.
M. Castel a remarqué que les containers à poubelles du lotissement St Laurent débordent. Le Smirtom nous a indiqué qu'un véhicule est régulièrement stationné devant, empêchant l'évacuation des sacs. Contact va être pris avec la personne responsable afin de lui demander de ne pas se stationner devant les containers.
- Mme Hauville intervient aussi sur la fin du mandat qui arrive vite. Il va être nécessaire de préparer la nouvelle échéance.
- M. Goret a constaté que le véhicule tampon qui est stationné depuis de nombreuses semaines Place St Laurent est toujours présent. Ce véhicule a été marqué par la gendarmerie pour vérifier si le véhicule a été déplacé et que dans le cas contraire il sera envoyé en fourrière. La procédure est donc en cours.
- M. de la Hitte a vu qu'un panneau a été vandalisé au niveau du Chemin de l'Eau. Les agents communaux vont intervenir et retirer ce panneau.

➤ M. Stumboff a remarqué qu'un spot lumineux reste actif aux abords des toilettes publiques, place de la Mare. Il s'agit d'un oubli depuis la Fête des Potiers, nous allons y remédier.

➤ M. Michel va solliciter le restaurant Le Dauphin pour avoir des propositions de menus pour le traditionnel Repas Aînés. Nous pourrions retenir notre choix lors du prochain conseil municipal.

Mme Hauville explique que 2025 sera l'année du 80ème anniversaire des Bleuets, la décoration pourra être en lien avec cette célébration.

➤ M. Michel fait état du meilleur fonctionnement de la laverie. Le démarrage a essuyé de nombreuses pannes. Il faut dire que certains utilisateurs ne sont pas précautionneux et y lavent des couvertures à chevaux par exemple, ou ont délibérément forcé la porte !

➤ M. Fardoit s'interroge sur l'aménagement aux abords du pignon de la salle des fêtes. Il s'agit en fait de bordures granit qui sont destinées à accueillir un parterre de fleurs. En effet, lors de la présentation des différents projets du bureau d'études dans la cadre de la revitalisation du bourg, il avait été suggéré la végétalisation du parking de la salle des fêtes. Cet aménagement rentre donc parfaitement dans cet esprit et va enlever un peu de l'aspect minéral de cette zone.

Prochaine séance le 1^{er} octobre 2025.
Levée de séance à 21h30.

Le Maire,
F. GLORIA

La secrétaire de séance
C. RETAILLÉ

